

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles,

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale,

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-dessous les informations relatives à la veille sanitaire (maladies contagieuses en établissement scolaire), assurée par les médecins de l'Éducation nationale.

Pour faciliter la communication sur les questions de veille sanitaire, une adresse électronique est dédiée :

Adresse mel : veille.sanitaire28@ac-orleans-tours.fr

(Consultée en période scolaire du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

Si l'une des maladies suivantes vous est rapportée au sein de votre établissement (élève ou personnel) :

Botulisme	Légionellose	Schistosomiase (bilharziose) urogénitale autochtone
Brucellose	Listériose	Suspicion de maladie de Creutzfeldt-Jakob et autres encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles humaines
Charbon	Orthopoxviroses dont la variole et variole du singe	Toxi-infection alimentaire collective
Chikungunya	Paludisme autochtone	Tuberculose (incluant la surveillance des résultats issus de traitement)
Choléra	Paludisme d'importation dans les départements d'outre-mer	Tularémie
Dengue	Peste	Typhus exanthématique
Diphthérie	Poliomyélite	West Nile virus
Encéphalite à tiques	Rage	Zika
Fièvres hémorragiques africaines	Rougeole	
Fièvre jaune	Rubéole	
Fièvre typhoïde et fièvres paratyphoïdes	Saturnisme chez les enfants mineurs	
Hépatite aiguë A		
Infection invasive à méningocoque		

- **Vous devez** le signaler à veille.sanitaire28@ac-orleans-tours.fr car ce sont des maladies à déclaration obligatoire pour le médecin qui nécessitent des mesures spécifiques pour la collectivité.
- Pour toutes les autres maladies dont Covid, **vous pouvez** utiliser la même adresse électronique en cas de question spécifique ou situation préoccupante.